

Ecrit par le 3 juillet 2024

Réseau Compost Citoyen Paca : 1re rencontre départementale sur la gestion de proximité des biodéchets



Le vendredi 15 mars à Loriol-du-Comtat, [le Réseau Compost citoyen Paca](#) propose une journée de rencontre autour de la prévention et la gestion de proximité des biodéchets à destination des collectivités et des acteurs locaux. Un événement organisé par [le Cercle des poubelles disparues](#) en partenariat avec la communauté d'agglomération [Ventoux Comtat Venaissin \(Cove\)](#).

Le vendredi 15 mars, aura lieu la première rencontre départementale sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, à Loriol-du-Comtat, à la salle des fêtes de la commune. Cette journée qui est à l'initiative du réseau compost citoyen paca, organisée par le cercle des poubelles disparues et dont la

Ecrit par le 3 juillet 2024

Cove est partenaire aura pour objectif d'échanger, d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans leurs plans d'action pour favoriser le compostage de proximité.

Le Réseau Compost citoyen Paca, qui œuvre depuis plusieurs années pour trouver des solutions à la réduction des biodéchets sur le plan régional, souhaite un meilleur accompagnement auprès des usagers et des citoyens vauclusiens dans la gestion des biodéchets.

Des intervenants « acteurs »

Plusieurs élus et techniciens représenteront les collectivités du Vaucluse et seront présents pour échanger avec des professionnels des biodéchets. La matinée sera consacrée aux actions de prévention et de gestion de proximité de chaque commune et aux nouvelles solutions possibles et adaptées pour les acteurs locaux pour mieux appréhender et mettre en œuvre les actions de tri des biodéchets. L'après-midi, deux sites de compostage de proximité seront visités.

[L'agence de la transition écologique](#) (ADEME) et la [Région Sud](#) feront également partie des intervenants pour apporter des réponses et des solutions d'accompagnement auprès des collectivités. L'idée étant de mettre à disposition un maximum d'outils auprès des ménages vauclusiens qui favoriseront le tri et la source des biodéchets.

La Cove n'a pas attendu la loi pour la croissance verte pour valoriser les biodéchets

Ecrit par le 3 juillet 2024



Depuis de nombreuses années, la communauté d'agglomération [Ventoux Comtat Venaissin](#) met en lumière le tri des biodéchets en proposant des opérations de sensibilisation auprès de ses habitants, la possibilité d'acheter des composteurs pour un coût avantageux, mais aussi des composteurs partagés installés sur le territoire.

Depuis le 1^{er} janvier, la réglementation européenne et la loi pour la croissance verte rendent obligatoire le tri à la source des biodéchets pour les professionnels comme pour les particuliers. De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des solutions depuis plusieurs années pour accompagner leurs habitants. C'est le cas notamment de la Cove qui organise régulièrement des opérations de sensibilisation depuis une dizaine d'années déjà.

Ces opérations ont pour objectifs de promouvoir le compostage et d'apporter des solutions et des moyens pour traiter et valoriser les biodéchets. La Cove délivre notamment des composteurs de jardin ou des lombricomposteurs entre 20 et 25€ et de 300 à 600 litres. Pour s'en procurer un, il suffit de se rendre à l'Hôtel de la Cove entre 8h et 13h, sans rendez-vous, du lundi au jeudi, muni d'un justificatif de domicile et d'un chèque de 20€ ou 25€ (selon modèle choisi) libellé à l'ordre du Trésor Public. L'Agglomération a également installé des composteurs partagés sur son territoire. Pour découvrir où ils se situent, [cliquez ici](#).

Que mettre au composteur et pourquoi ?

De nombreux aliments ou restes, qui finissent généralement à la poubelle, peuvent en réalité être déposés dans un composteur tels que : les coquilles d'œufs écrasées, toutes les épluchures, les restes de fruits et de légumes, les sachets de thé, les agrumes (coupés fins et en faible quantité), le marc et les filtres à

Ecrit par le 3 juillet 2024

café, les restes de repas (sans sauce), les coquillages broyés, les algues, ou encore le pain rassis. En revanche, il est interdit d'y déposer les mégots de cigarettes, le charbon de barbecue, la poussière d'aspirateur, les excréments et litières d'animaux, les déchets de viande et de poisson, les laitages, les pierres, gravats, et verres, les plantes malades ou traitées, les journaux, magazines, et briques alimentaires, les graines et noyaux, l'huile de friture, ainsi que tous les matériaux non biodégradables.

Le compostage permet de réduire d'environ 30% la quantité d'ordures ménagères, de produire un engrais 100% naturel qui améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes et favorise l'activité biologique du sol, de lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique et en éléments minéraux, ou encore de maintenir l'humidité du sol et limiter les apports d'eau.



©Cove

Deux communes vaclusiennes bénéficient du Fonds vert pour la biodiversité, le tri et les biodéchets



Le Fonds Vert est le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires mis en place par le gouvernement. En Paca, 1,7M€ a été attribué pour soutenir des projets relatifs à la biodiversité, le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Les communes de Villars et d'Oppède vont pouvoir bénéficier d'une partie de cette somme.

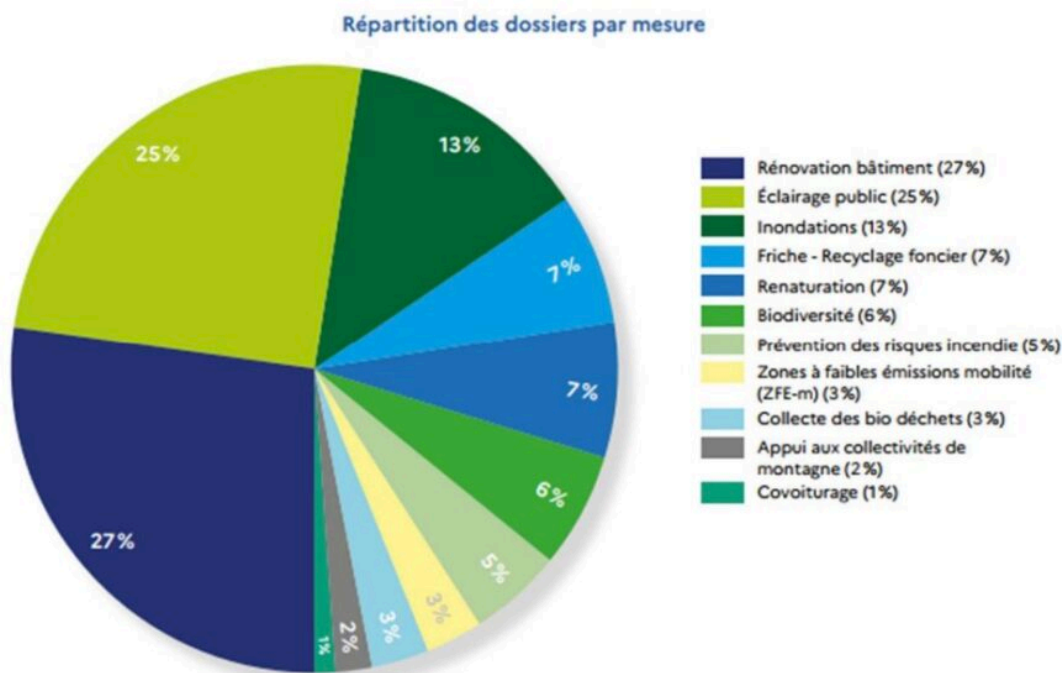
Au début du mois d'avril a eu lieu le premier comité de programmation des mesures régionales du Fonds

Ecrit par le 3 juillet 2024

vert. 200 000€ sont prévus pour soutenir certaines collectivités de la région, dont la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, et pour conduire les études de mise en œuvre et d'évaluation du tri à la source des biodéchets sur leurs territoires. 1,5M€ seront investis dans plusieurs autres projets de la région Sud en ce qui concerne la stratégie nationale pour la biodiversité.

C'est donc 1,7M€ qui a été attribué en tout. Une partie du montant va profiter à la commune de Villars pour la rénovation énergétique globale de son école, mais aussi à la commune d'Oppède pour le remplacement des chaudières à fioul par des pompes à chaleur air/eau dans les bâtiments communaux. La commune de Villars recevra 133 131€ et celle d'Oppède 149 600€ pour leur projet respectif.

Le Fond Vert rencontre un véritable succès en Paca. Au 18 avril 2023, 619 dossiers ont été déposés pour une demande globale de 300M€ de financement. La majorité de ces dossiers concerne la rénovation des bâtiment et l'éclairage public.



Le prochain comité de programmation des mesures régionales aura lieu le 3 mai prochain, pour examiner de nouvelles demandes de financement relatives à la stratégie nationale biodiversité et au tri à la source et la valorisation des biodéchets, ainsi que les demandes de financement déposées au titre du recyclage foncier.

V.A.